

passé à Dourliens & à Auxie, & se jette dans la mer au pont de Collines, en un lieu appelé le *Pas d'Anzbie*.

AUTO DA FE. Voyez *ACTE de foi*.

AUTOCEPHALES, f. m. (*Hist. & Droit ecclési.*) les Grecs donnoient ce nom aux évêques, qui n'étoient point soumis à la juridiction des patriarches, & qui étoient indépendans aussi bien qu'eux. Dans l'église orientale l'archevêque de Bulgarie, & quelques autres métropolitains jouissoient de ce privilège; & dans l'église occidentale, les archevêques de Ravenne s'étoient attribué la même exemption, de sorte qu'ils prétendoient ne dépendre, ni des patriarches de Constantinople, ni des évêques de Rome: mais les Grecs ayant été chassés de l'Italie, les papes réduisirent ces archevêques sous leur obéissance selon le rapport d'Anastase. Dans l'origine tous les métropolitains étoient *autocéphales*. Dans la suite, les évêques des grandes villes de l'Empire s'attribuèrent des droits sur les provinces, qui étoient de leur diocèse; savoir, d'ordonner les métropolitains, de convoquer le synode du diocèse, d'avoir inspection générale sur toutes les provinces qui en dépendoient. Tels furent les droits de l'évêque de Rome, sur le diocèse du vicariat de Rome, ou sur les provinces *suburbicaires*; tels furent les droits de celui d'Alexandrie, sur les provinces d'Egypte, de Libye & de Thébaïde; & de celui d'Antioche, sur tout ce qu'on appelloit le *diocèse d'Orient*. L'évêque d'Ephèse sembla avoir eu un pouvoir pareil sur le diocèse d'Asie; & celui de Césarée en Capadoce, sur le diocèse du Pont. L'archevêque de Constantinople envahit depuis la juridiction sur la Thrace & sur ces deux diocèses: mais plusieurs églises restèrent *autocéphales*, tant en orient qu'en occident, c'est-à-dire indépendantes, quant à l'ordination des évêques, d'un patriarche ou exarque. En occident l'évêque de Carthage étoit indépendant des autres patriarches, & primat du diocèse d'Afrique. L'évêque de Milan dans les commencemens, étoit chef du vicariat d'Italie, & n'étoit point ordonné par l'évêque de Rome. Dans les Gaules & dans l'Espagne, les métropolitains ne recevoient point l'ordination de l'évêque de Rome. Le métropolitain de l'île de Chypre jouissoit aussi de la même *autocéphalie*, qui lui fut confirmée contrairement avec l'évêque d'Antioche par le concile d'Ephèse. Action vij, & dans le concile in *Trulla*, can. 39. Du Cange *glossar. lat.* M. Dupin, de *antiquâ ecclesiâ disciplina*.

* Il est bon d'ajouter que les droits des patriarches ayant été réglés par les conciles, & sur-tout par ceux de Nicée & de Chalcedoine, la plupart des évêques qui s'étoient regardés comme *autocéphales*, devinrent soumis à la juridiction soit des primats soit des patriarches. Quoique les métropolitains ne reçussent point l'ordination du pape, ils ne laissoient pas que de le reconnoître comme le chef de la hiérarchie ecclésiastique; & dès le troisième siècle, on a des preuves évidentes dans la cause des Quartodécimans & dans celle des Rebaptisans, que les évêques des plus grands sièges reconnoissoient dans celui de Rome une primauté d'honneur & de juridiction. Voyez *PRIMAUTE*, *QUARTODECIMANS*, & *REBAPTISANS*.

Bingham dans ses *antiquités ecclésiastiques*, distingue quatre sortes d'*autocéphales*: 1°. tous les anciens métropolitains auxquels on donnoit ce nom avant l'institution de la dignité patriarchale: 2°. depuis cette institution les métropolitains indépendans, tels que ceux d'Ibérie, d'Arménie, & de l'île de Chypre. Il comprend aussi parmi ces *autocéphales*, les anciens évêques de la Grande-Bretagne, qui ne reconnoissoient, dit-il, pour supérieur, que l'archevêque de Caerleon (*archiepiscopo Caerlegionis parebant*), & non le pape, avant que le moine S. Augustin fût venu en Angleterre. Nous montrons en traitant de la primauté du pape, que sa prétention n'est pas fondée. La troisième espèce d'*autocéphales* étoient des évêques soumis immédiatement à l'autorité d'un patriarche, & non à celle du métropolitain. Nilus Doxopatrius, écrivain du onzième siècle, compte jusqu'à vingt-cinq évêques *autocéphales* de cette sorte sous le patriarchat de Jérusalem, & seize sous celui d'Antioche. Enfin la quatrième espèce est celle dont parle M. de Valois, dans ses notes sur le *chap. xxij. du V. liv.* de l'histoire ecclésiastique d'Eusebe: ces *autocéphales* étoient des évêques qui n'ayant point de suffragans, ne reconnoissoient non plus ni métropolitain ni patriarche. Il en cite pour exemple l'évêque de Jérusalem, avant qu'il

Tome I.

fût lui-même institué patriarche; mais c'est une erreur, car il est constant qu'alors l'évêque de Jérusalem reconnoissoit pour métropolitain l'évêque de Césarée, & pour patriarche celui d'Antioche. Bingham paroît douter, & avec fondement, qu'il y ait eu des *autocéphales* de cette dernière espèce, à moins, dit-il, que ce n'ait été quelque évêque établi seul & unique dans une province, dont il gouvernoit toutes les églises, sans suffragans, tel que le métropolitain de Tomes en Scythie; & c'est peut-être le seul exemple qu'on en trouve dans l'histoire ecclésiastique. Bingham. *orig. ecclési. liv. II. ch. xviii. §. 1, 2, 3, & 4. (G)*

AUTOCHTONES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que les Grecs ont donné aux peuples qui se disoient originaires du pays qu'ils habitoient, & qui se vantoient de n'être point venus d'ailleurs. Ce mot est composé d'*αὐτός*, même, & de *χώρα*, terre, comme qui diroit *natifs de la terre même*. Les Athéniens se glorifioient d'être de ce nombre. Les Romains ont rendu ce mot par celui d'*indigena*, c'est-à-dire, *nés sur le lieu*. (G)

AUTOGRAPHE, f. m. (*Grammaire.*) Ce mot est composé de *αὐτός*, ipse, & de *γράφω*, scribo. L'*autographe* est donc un ouvrage écrit de la main de celui qui l'a composé, *ab ipso auctore scriptum*. Comme si nous avions les épîtres de Cicéron en original. Ce mot est un terme dogmatique; une personne du monde ne dira pas: J'ai vu chez M. le C. P. les *autographes* des lettres de M^{de} de Sévigné, au lieu de dire les *originaux*, les lettres mêmes écrites de la main de cette dame. (F)

AUTOMATE, sub. m. (*Mécaniq.*) engin qui se meut de lui-même, ou machine qui porte en elle le principe de son mouvement.

Ce mot est grec *αὐτόματος*, & composé de *αὐτός*, ipse, & *μάω*, je suis excité ou prêt, ou bien de *ματρώ*, facilement, d'où vient *αὐτόματος*, spontané, volontaire. Tel étoit le pigeon volant l'Architas, dont Aulugelle fait mention au *liv. X. ch. xij. des nuits attiques*, supposé que ce pigeon volant ne soit point une fable.

Quelques auteurs mettent au rang des *automates* les instrumens de mécanique, mis en mouvement par des ressorts, des poids internes, &c. comme les horloges, les montres, &c. Voyez *Joan. Bapt. Port. mag. nat. chap. xxix. Scaliger. subtil. 326. Voyez aussi RESSORT, PENDULE, HORLOGE, MONTRE, &c.*

Le flûteur *automate* de M. de Vaucanson, membre de l'académie royale des Sciences, le canard, & quelques autres machines du même auteur, sont au nombre des plus célèbres ouvrages qu'on ait vus en ce genre depuis fort long-tems.

Voyez à l'article *ANDROÏDE* ce que c'est que le flûteur.

L'auteur, encouragé par le succès, exposa en 1741 d'autres *automates*, qui ne furent pas moins bien reçus. C'étoit:

1°. Un canard, dans lequel il représente le mécanisme des viscères destinés aux fonctions du boire, du manger, & de la digestion; le jeu de toutes les parties nécessaires à ces actions, y est exactement imité: il allonge son cou pour aller prendre du grain dans la main, il l'avale, le digère, & le rend par les voies ordinaires tout digéré; tous les gestes d'un canard qui avale avec précipitation, & qui redouble de vitesse dans le mouvement de son gosier, pour faire passer son manger jusque dans l'estomac, y sont copiés d'après nature: l'aliment y est digéré comme dans les vrais animaux, par dissolution, & non par trituration; la matière digérée dans l'estomac est conduite par des tuyaux, comme dans l'animal par ses boyaux, jusqu'à l'anus, où il y a un sphincter qui en permet la sortie.

L'auteur ne donne pas cette digestion pour une digestion parfaite, capable de faire du sang & des sucs nourriciers pour l'entretien de l'animal; on auroit mauvaise grâce de lui faire ce reproche. Il ne prétend qu'imiter la mécanique de cette action en trois choses, qui sont: 1°. d'avaler le grain; 2°. de le macérer, cuire ou dissoudre; 3°. de le faire sortir dans un changement sensible.

Il a cependant fallu des moyens pour les trois actions, & ces moyens méritent peut-être quelque attention de la part de ceux qui demanderoient davantage. Il a fallu employer différens expédiens pour faire prendre le grain au canard artificiel, le lui faire aspirer jusque dans son estomac, & là dans un petit espace,

M m m m m